



**Poursuivi pour « homicide involontaire », le rappeur Ténor a plaidé coupable, et le délibéré de l'affaire est prévu pour ce lundi 13 septembre 2021.**

Tenor, le jeune rappeur camerounais, était pour la troisième fois devant le tribunal de première instance (Tpi) de douala-Bonanjo le lundi 6 septembre 2021.

Poursuivi par le ministère public pour « homicide involontaire » dans le cadre de l'affaire de la jeune fille, au nom d'Erica Moulioum, décédée dans l'accident de voiture, l'impliquant, Tenor a plaidé coupable.

L'affaire a été mise en délibéré pour ce 13 septembre 2021. Le mis en cause a par ailleurs renoncé à sa demande de mise en liberté provisoire.

Affaire à suivre...